

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers des
communes de Landres, Mont-Bonvillers et Piennes.**

Règlement

Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

20 AVR. 2010

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général


François MALHANCHE

La surveillance des zones de risque est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 21 décembre 2007.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Landres	Bertameix	-
	La Mourière	-
	Landres	suivi par nivellement
	Murville	-
	Piennes	-
Mont-Bonvillers	Landres	suivi par nivellement
	Mairy	-
	Malavillers	
	Murville	suivi par nivellement
	Tucquegnieux	-
Piennes	Boulogny	suivi par nivellement
	Joudreville	-
	La Mourière	-
	Landres	suivi par nivellement
	Piennes	suivi par nivellement